



Repartition des vacances

Par **zeldina**, le **12/07/2012** à **16:13**

Bonjour,
Je suis séparée du papa de ma fille depuis bientôt 4 ans. Notre fille a 5 ans aujourd'hui. Je suis commerçante, une activité qui me prend bcp de temps. Ma fille vit avec moi, il n'y a eu aucun jugement pour définir les modalités de sa garde, nous avons préféré nous arranger à l'amiable. Son père la prend qd il le veut c'est à dire très souvent, de façon systématique le mercredi et le samedi toute la journée et très souvent un midi ou 2 en semaine et nous nous arrangeons qd il y a une fête de famille. Tout cela me paraissait normal dans l'intérêt de ma fille. Concernant les vacances, nous fonctionnions de la même façon, il est en général en vacances mi juillet jusqu'à début septembre (il a également une semaine de vacances à chaque vacances scolaires). Durant ces périodes, il prend notre fille comme il le souhaite et c'est quasiment tous les jours, n'étant pas disponible cela ne me posait pas de problème. Je ne ferme ma boutique que 2 semaines par an, ce sont les 2 seules et uniques semaines où je peux profiter pleinement de ma fille (je précise q je travaille le dimanche matin, il ne me reste q le dimanche après-midi pour faire des choses avec elle). IL a lui cette année 7 semaines de vacances. Il m'a annoncé hier qu'il voulait emmener notre fille 8 à 10 jours sur la période où moi je ferme le magasin...
Je m'oppose complètement à cela...il ne me restera q peu de tps profiter d'elle.
A-t-il le droit de m'imposer ça?
Que dois-je faire???
Il me menace si j'engage une procédure de demander la garde complète de notre fille ou au pire la garde alternée (je précise nous avons une différence d'âge importante, il sera à la retraite ds un an) que puis-je faire?

Par **cocotte1003**, le **12/07/2012** à **17:52**

Bonjour, puisqu'il n'y a pas de jugement chacun fait comme il veut, vous êtes libre de ne pas lui donner votre fille mais il est aussi libre de ne pas vous la rendre. Il ne faut pas rester sans

jugement car cela fini toujours par mal se passer et il n'y a rien à faire. Oui il peut demander la garde alternée tout comme vous et tout comme vous il devra démontrer qu'il a la possibilité de s'occuper de l'enfant : apres le juge tranchera dans l'intéret de votre fille. Le mieux serait de trouver un accord amiable ECRIT sur les modalités de temps de garde, la pension..... et de saisir le JAF afin qu'il entérine votre accord comme cela vous n'aurez plus ce genre de problème, cordialement